

INFORMATION AUX PATIENTS

Le praticien que vous êtes venu consulter n'est ni docteur en médecine occidentale, ni guérisseur, ni pharmacien, mais ETHNOMEDECIN, exerçant une médecine traditionnelle reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé.

La médecine chinoise n'est ni une médecine douce, ni une médecine alternative, ni une « spécialité » de la médecine occidentale.

Elle est un système médical complet, validé par plus de deux mille ans d'expérience, actuellement *utilisée par le quart de la population mondiale.*

L'ethnomédecine chinoise repose sur la pose d'un diagnostic spécifique à cette médecine, qui n'utilise pas la même terminologie et ne repose pas sur les mêmes concepts que la médecine occidentale. Elle dispose de plusieurs branches et outils thérapeutiques, qu'elle utilise également à sa manière propre.

La médecine chinoise est classée en France dans les « *Activités de santé humaine non classées ailleurs (code NAF 86.90F)* », ce qui signifie que **la sécurité sociale ne prend pas en charge les consultations et les traitements.**

Certaines mutuelles prennent toutefois en charge une partie de ces soins : renseignez-vous auprès de votre complémentaire santé.

Votre praticien a été formé par le CEDRE, organisme de formation professionnelle en ethnomédecine chinoise (www.cedre.org), qui certifie la qualité de sa pratique.



**Formation professionnelle en
Ethnomédecine Chinoise**

www.cedre.org